ARRIVÉ LE:
29 OCT. 2014
SOUS PRÉFECTURE
DE LODÈVE (34)

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT
~~~~~~~

Délibération n°2014-41 du Comité syndical du Mercredi 15 octobre 2014
~~~~

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA COMMUNICATION TOURISTIQUE DU PAYS CŒUR D'HÉRAULT : GUIDES PRATIQUES

L'an deux mil quatorze le quinze octobre à dix huit heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie – ZAE la Garrigue – n°5 rue de la Lucques – 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 19 septembre 2014.

Etaient présents ou représentés :	Olivier BRUN, Bernard FABREGUETTES, Joëlle GOUDAL, Patrick LAMBOLEZ, Jean-Noël MALAN, Denis MALLET, Yolande PRULHIERE, Michel SAINT PIERRE, Philippe SALASC, Jean-François SOTO , Louis VILLARET. Béatrice NEGRIER, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL Etaient également présents les suppléants suivants : Laurent DUPONT, Berthe BARRE, Bernard GOUJON, Gérard CABELLO
Absents ou excusés :	Jean TRINQUIER, Claude CARCELLER, Alain CHALAGUIER, Manuel DIAZ, Roger FAGES, Jacky GALABRUN, Michel GUIBAL Pierre GUIRAUD, Marie-Christine BOUSQUET, Rémy PAILLES, Claude REVEL, Christian BILHAC Jean-Claude LACROIX Sonia ARRAZAT, Luc VIALA
Invités : 30 ; Quorum : 16; Présents ou représentés : 18	

Contexte :
En matière de tourisme, le Pays Cœur d'Hérault est en charge de coordonner les actions de développement et de promotion touristiques. Depuis plusieurs années, elle coordonne notamment la réalisation de guides touristiques pratiques et de guides thématiques. En 2014, pour la saison 2015, elle souhaite mettre à jour son guide d'Hébergement, son guide Loisirs et Découverte (qui sera scindé en 3 parties) et son Guide Art de vivre (qui sera scindé en 2 parties). Elle continuera également à publier un plan de la destination diffusé par les offices de tourisme et les prestataires touristiques.

Descriptif de l'action :
L'objectif est de présenter et valoriser l'ensemble des prestations touristiques du Pays Cœur d'Hérault.
Plus précisément, il s'agit d'éditer :

- Le guide d'Hébergement (guide numérique multilingue), qui a pour vocation de présenter l'offre d'hébergements de l'ensemble de la destination touristique. Il peut être envoyé aux touristes, sur demande, en amont de leur voyage afin d'organiser au mieux leur séjour.

- Le guide des Activités de pleine nature (brochure format A6 en français/anglais et version numérique en allemand/espagnol), qui a pour vocation d'informer et de faire connaître de façon pratique et séductrice l'offre de loisirs du territoire.

- Le Guide Patrimoine et Culture (brochure format A6 en français/anglais et version numérique en allemand/espagnol), qui a pour vocation d'informer et de faire connaître de façon pratique et séductrice l'offre culturelle du territoire.

- Le Guide Art et métiers d'art (brochure format A6 en français/anglais et version numérique en allemand/espagnol), qui a pour vocation d'informer et de faire connaître de façon pratique et séductrice l'offre artistique et artisanale du territoire.

- Le guide Art de vivre, ayant pour vocation de présenter l'offre en caveaux et produits du terroir L'objectif consiste à sensibiliser le touriste, sur place, à la richesse et à la qualité du territoire en matière de dégustation et restauration.

- Le Guide des restaurants (guide numérique multilingue), qui a pour vocation de recenser les restaurants partenaires.

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
DÉCIDE
A l'unanimité des suffrages exprimés

✓ **D'approuver** le projet d'éditions pratiques présenté ci-dessous :

Dans une optique de développement durable, il est convenu :

- de supprimer l'impression du Guide Hébergement, du Guide des Restaurants et des versions traduites en allemand et espagnol ;
- d'imprimer un nombre d'exemplaires « papier » réduit des autres brochures ;
- d'éditer ensuite au guichet, suivant la demande, des rubriques de ces guides pratiques ;
- de favoriser la diffusion numérique des éditions.

✓ **De recruter** un opérateur graphique pendant quatre mois, chargé de la mise en page et de la mise à jour de brochures, au lieu de faire appel à une agence de communication. Le coût du recrutement n'excèdera pas celui d'un prestataire externe.

Ces éditions respecteront la charte graphique de l'ADT de l'Hérault qui s'applique aux territoires, tel que le Pays Cœur d'Hérault.

Pour plus de précisions, se référer à la fiche projet ci-annexée.

✓ **D'approuver** le plan de financement prévisionnel ci-dessous

	Montant € TTC	%
Autofinancement	24 000 €	80%
Subventions totales	6 000.00 €	20%
Conseil général de l'Hérault	6 000,00 €	20%
TOTAL	30 000 €	

✓ **D'autoriser** le Président à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement.
✓ **D'autoriser** le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

Clermont l'Hérault, le 16 octobre 2014
Le Président certifie sous sa responsabilité
la présente délibération exécutoire le 16 octobre 2014

Publiée le 16 octobre 2014

Transmise le 27 OCT. 2014

Le Président du Syndicat

SYDEL du Pays Cœur d'Hérault
République Française

Louis VILLARET